

LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

DIRECTEURS :

L'HON. T. J. J. LORANGER, L.L.D. | CHS C. DE LORIMIER, C R, L L D
B. A. T. DE MONTIGNY, Recorder. | EDOUARD A BEAUDRY, Notaire
E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Avocat | JOSEPH DESROSIERS, Avet. B C L

VOL. IV.

AOÛT 1882.

No. 7

DÉFENSE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CODIFICATION DES
STATUTS SUR LES RÉFORMES JUDICIAIRES CONTRE LA CRITIQUE DE M.
LE JUGE RAMSAY.

Pour se rendre à l'appel fait par le procureur-général à la magistrature et au barreau, M. le juge Ramsay lui a, dans une lettre publiée plus tard dans le *Legal News*, transmis ses observations sur le Rapport de la Commission de codification des statuts touchant les réformes judiciaires. Le fait de cette publication de la lettre dans un journal et son ton personnel et offensant à mon égard, me délient de la réserve que, dans des circonstances ordinaires, mon caractère officiel aurait imposée à ma défense du rapport et me forcent à suivre l'honorable magistrat sur le terrain qu'il a choisi. C'est donc en mon nom propre que je lui réponds.

PRÉAMBULE DE LA LETTRE.

La lettre commence par des considérations générales sur les systèmes judiciaires (1) "dont chacun connaît le but,

(1) The chief objects sought to be attained by all systems of legal procedure are so obvious, that little or no difference of opinion exists as to them... Lawyers gain by protracted legislation, and the delays of justice, it is said, are due to their sordid speculations. I do not feel called upon to answer these wild accusations, which contain just that semblance of truth which is sufficient